

Normandie

la
cgt

Initiatives régionales

Numéro 18 - Octobre 2012

Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Quelques éléments pour une politique revendicative

Sommaire

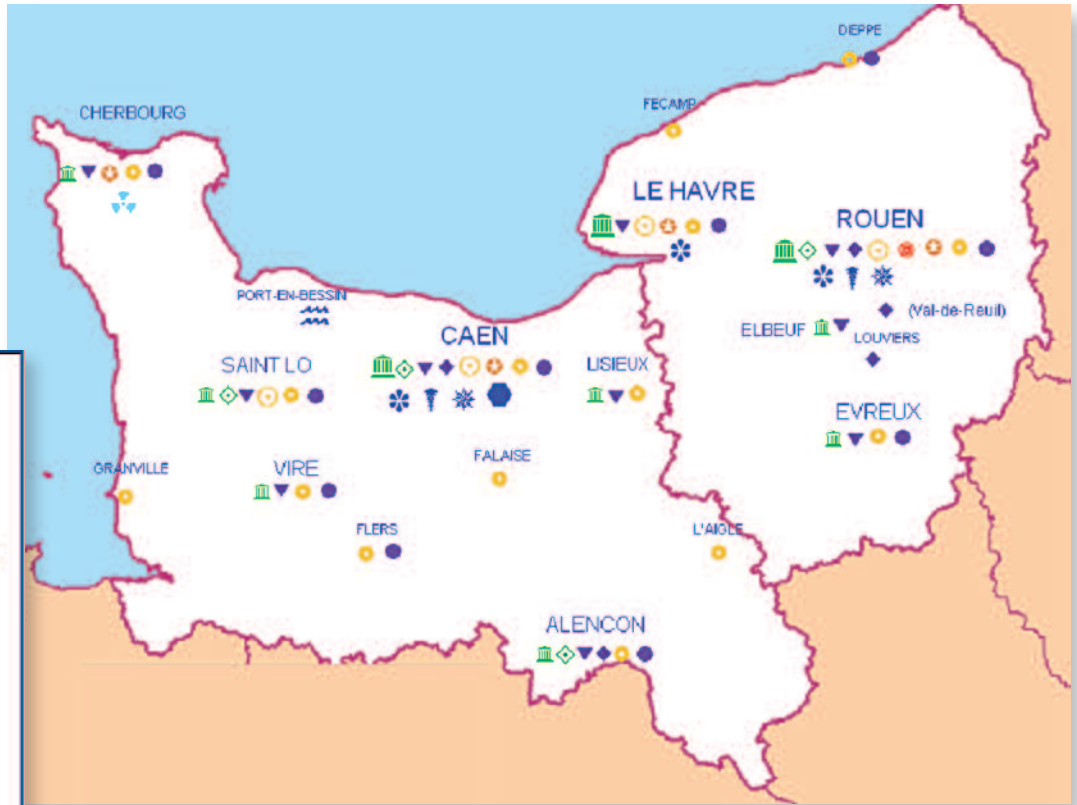
- 3 *Edito*
- 4 *Calendrier et thèmes officiels*
- 5 *Des transformations majeures depuis une décennie*
- 6 *Quelques chiffres clés*
- 12 *Intervention CGT au CESER*
- 17 *Contenus revendicatifs*
- 18 *Nos repères*



Sièges d'universités
 Sites secondaires d'universités
 Sites d'IUFM
 Sites d'IUT
 Autres formations d'ingénieurs
 Ecoles de commerce, gestion et comptabilité
 Ecoles juridiques et administratives
 Ecoles supérieures d'art et de culture
 Ecoles paramédicales et sociales
 Autres écoles

 CNRS INSERM IRSN
 IFREMER BRGM CEA

0 25 50
Kilomètres



Source : STRATER Eléments de diagnostic ; Basse et Haute Normandie - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche



**Comité Régional CGT
de Normandie**
 29 avenue Charlotte Corday
 14000 CAEN
 Tél. 02 31 83 34 19 - Fax : 02 31 34 87 32
 Mail : normandie@cgt.fr

 Impression : Imprimerie *Nii*
 Colombelles - 02 31 70 88 10 - 31664 - 10/2012

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 CABINET OUBOLLIVAS

Des hommes au centre de l'économie

QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 1984, outre ses activités traditionnelles, notre cabinet s'est spécialisé dès sa naissance dans le secteur de l'économie sociale et particulièrement dans les missions au service des collectivités territoriales, des comités d'entreprise et des organisations syndicales.

Au-delà de son professionnalisme reconnu par ses 800 clients ou partenaires, il dispose d'atouts liés à : sa taille (40 collaborateurs implantés sur 3 sites : Paris, Amiens, Lille), l'existence d'équipes homogènes et polyvalentes, la connaissance approfondie des spécificités, préoccupations et besoins de ses partenaires, ses liens privilégiés et personnalisés avec ses différents interlocuteurs, son ancrage de proximité au sein de trois régions.

Dans le cadre d'interventions qui requièrent des compétences particulières, COEXCO peut mobiliser un réseau de partenaires (avocats, ingénieurs, conseils en matière fiscale ou sociale) qui lui permet de faire jouer à plein la complémentarité de ses ressources.

| COMITÉS D'ENTREPRISE | Missions de l'expert | Qui prend la décision | Qui paie | Article du Code du travail |
|--|--|-----------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| <p>Depuis plus de vingt ans, nous sommes présents à vos côtés. Lors de nos interventions, cette expérience, la connaissance du métier de votre entreprise et la volonté de nos collaborateurs font de nous vos partenaires.</p> <p>Au service de la délégation élue des salariés, COEXCO offre, grâce à une équipe pluridisciplinaire, une gamme complète de prestations en matière d'assistance et de conseils.</p> <p>Nos interventions s'inscrivent dans le cadre de la mission de contrôle de la gestion et de la marche générale de l'entreprise qui incombe au Comité d'entreprise. Leur finalité réside dans l'apport de l'intelligence critique des comptes, de la situation économique et financière, des perspectives de l'entreprise et de son environnement.</p> | Comptes annuels et consolidés | Céleb, CE, CCE | l'entreprise | L3335-36 |
| | Vérification du calcul de la participation | Céleb, CE, CCE | le groupe | L2334-4 |
| | Projet de modification d'un statut ou d'un règlement intérieur | CE, CCE | l'entreprise | D3323-14 |
| | Projet de modification d'un statut ou d'un règlement intérieur | Céleb, CE, CCE | l'entreprise | L3333-6 |
| | Droit d'alerte | Céleb, CE, CCE | l'entreprise | L2335-35 et L |
| | Projet de fusion ou acquisition | Céleb, CE, CCE | l'entreprise | L2335-35 et L3 |
| | Projet d'introduction de nouvelles technologies | Céleb, CE, CCE | l'entreprise | L2323-13 |
| | Assistance à la gestion des comptes du comité | Céleb, CE, CCE | Le comité (budget de fonctionnement) | Contradictoire |
| | Formation économique et sociale | Céleb, CE, CCE | L'entreprise et/ou le comité | L3335-44 ou contractuelle |

| ORGANISATIONS SYNDICALES | NOS MISSIONS |
|---|---|
| <p>Depuis la loi du 20 août 2008, les organisations syndicales sont tenues de produire des comptes annuels et, pour certains, de les faire certifier.</p> <p>Conscients que leurs dirigeants ne possèdent pas toujours le temps ou les données nécessaires au traitement de l'information comptable, nous avons développé un véritable pôle de compétences au sein du cabinet afin de répondre aux nouveaux besoins des différentes structures syndicales.</p> <p>C'est également pour mieux répondre aux spécificités des organisations syndicales que le cabinet est devenu un membre actif du groupe de travail de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes dédié à ce secteur.</p> | <p>Comptabilité d'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de procédures et du plan comptable dédié aux organisations syndicales Établissement ou révision des comptes Mise en place de la comptabilité analytique ou budgétaire <p>Diagnostic et formations</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation à la lecture des états de synthèse Suivi social : audit social, déclarations annuelles, établissement des fiches de paie Audit juridique Audit fiscal et financier Mise en place des procédures de contrôle interne <p>Missions de commissariat aux comptes</p> <ul style="list-style-type: none"> Mission de commissariat aux comptes introduite par la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 (décret n° 2009-1665 du 28/12/2009) |

CONTACT

504, route de Rouen
 CS 41101
 80011 AMIENS CEDEX 1
 Tél. : 03 22 53 27 47
 Fax : 03 22 53 27 49

11 rue des Immeubles Industriels
 CS 41132
 75843 PARIS CEDEX 11
 Tél. : 01 43 73 90 79
 Fax : 01 43 73 92 82

Site : www.coexco.com

Enseignement supérieur et recherche : investir pour le progrès et dans l'intérêt de la nation

Pourquoi prendre le risque de faire un numéro d'Initiatives régionales totalement consacré à l'enseignement supérieur et la recherche ?

Cela peut sembler une gageure tellement le paysage est complexe, insaisissable, en mouvement, tellement les contours sont incertains et tellement le sujet peut sembler énorme. Il peut d'autre part sembler bien éloigné des préoccupations de beaucoup de camarades, de beaucoup de syndicats. Soyons cependant prudents. Certes, toutes les structures ne se sont pas emparées de ces questions mais, dans le même temps, la reconnaissance des qualifications, les besoins de formation, les nouveaux équipements, les laboratoires de recherche, les évolutions technologiques, le développement de nouveaux modèles..., sont au cœur des discussions dans les entreprises et avec les directions d'entreprises.

Si nous prenons ce risque c'est à la fois pour répondre à une urgence et retravailler un sujet absolument essentiel pour préparer l'avenir, former les salariés et développer les forces productives en France et en région. La reconquête industrielle passe nécessairement par l'investissement productif et la recherche-développement.

Il s'agit donc, encore une fois, d'un sujet qui doit être pris dans toutes ses dimensions et d'un point de vue confédéralisé. L'enseignement supérieur et la recherche concernent la nation toute entière. Rien ne serait pire que le repli sur la nécessaire défense du statut des personnels ou de faire l'addition des composantes de l'université ou des laboratoires et organismes existants. Dans le même temps le statut des enseignants-chercheurs, par exemple, la précarité des jeunes chercheurs et de tous les personnels ou le cadre juridique dans lequel évoluent la recherche et l'enseignement supérieur déterminent leur contenu et leur production. Ajoutons que la situation de la jeunesse, de l'université et de la recherche en France, le récent "printemps érable" au Québec, l'endettement des étudiants aux USA qui pose même des problèmes à l'économie américaine en général et nécessitera des mesures dans les prochaines années, sont révélateurs et nous obligent à proposer et agir dans l'intérêt de la formation

des femmes et des hommes, de l'activité économique et du progrès dans notre pays, de la nation en général.

L'urgence, ce sont les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, décidées par la nouvelle majorité issue des élections politiques du printemps dernier. Les consultations ont déjà commencé et dans quelques jours des assises territorialisées se dérouleront dans toutes les régions françaises et donc dans chacune de nos deux régions administratives. Comment la première organisation syndicale en France et en Normandie pourrait-elle rester muette ?

Cependant cela nous permet de mieux mesurer nos insuffisances et le travail qui reste à accomplir pour organiser ce secteur d'activité et s'approprier ces questions.

Ce numéro est donc largement informatif pour faire un début d'état des lieux en Normandie. Il s'agit avant tout d'essayer de faire le point. Pourtant il est impossible de résumer en quelques lignes plusieurs milliers de pages relatives à environ 90 000 inscrits dans l'enseignement supérieur en région, dans 234 établissements, des formations innombrables, trois universités, des dizaines de sites, plusieurs écoles supérieures, des milliers de chercheurs, des centaines de laboratoires, pour beaucoup plus d'un milliard d'euros. Nous assumons donc les manques, les insuffisances.

Nous avons pourtant décidé de nous saisir de l'opportunité de ces assises territorialisées pour faire le point et tenter d'apporter quelques éléments de compréhension sur ce sujet si difficile. Pourtant, ce numéro n'a de sens que s'il permet de conforter ou de relancer l'activité CGT dans l'enseignement supérieur et la recherche et s'il permet d'organiser, de syndiquer, de créer des bases nouvelles et des syndicats.

Jean-Charles Risbec

*Responsable
à la politique industrielle
Membre du Conseil
d'Administration de l'Université Caen
Basse-Normandie*



Le calendrier des assises de l'Enseignement supérieur et de la recherche



- Auditions nationales fin août et le 17-18 septembre
(la CGT a été auditionnée le 17 septembre)
- Assises territoriales mi-octobre
16 octobre - Mont Saint Aignan
11 et 12 octobre à Caen
- Assises nationales 26-27 novembre
- Rapport décembre 2012 et projet de loi début 2013.

Les thématiques officielles

1 - Agir pour la réussite de tous les étudiants

- Orientation et insertion professionnelle ;
- Offre pédagogique innovante et adaptée ;
- Enseignement supérieur pour tous et tout au long de la vie ;
- Attractivité et mobilité internationale des étudiants et personnels ;
- Allocation et soutiens aux étudiants ;
- Logement étudiant ;
- Prévention et santé des étudiants ;
- Vie de campus (culture, sport, handicap, social, développement durable...).

2 - Donner une nouvelle ambition pour la recherche

- Modalités de la coopération scientifique ;
- Méthodologie et publication scientifiques ;
- Jeunes chercheurs ;
- Condition des personnels non permanents ;
- Carrières des scientifiques dans l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) et dans la société ;
- Intégration à l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 - Diplomatie pour la science et science pour la diplomatie ;
- Appropriation des démarches et connaissances scientifiques par la société ;
- Éthique et régulation sociétale de la recherche ;

- Coopération entre recherche publique et recherche privée ;
- Recherche technologique (Satt [société d'accélération du transfert de technologie], pôles de compétitivité, outils de transfert...).

3 - Concevoir le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Rôle respectif des institutions et simplification du paysage ;
- Répartition des compétences avec les collectivités territoriales ;
- Organisation territoriale de l'enseignement supérieur ;
- Articulation des politiques nationales et d'établissement ;
- Gouvernance des établissements (organisation et éthique) ;
- Équilibre des modalités de financement de l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;
- Évaluation des équipes et des établissements ;
- Évaluation de l'activité des personnels ;
- Répartition des compétences nécessaires hors enseignement et recherche ;
- Modalités d'aide à la décision publique et la gestion des risques.

Les rapporteurs régionaux

En Haute Normandie : Alain Menand
En Basse-Normandie : Josette Travert

De profondes modifications du paysage de l'enseignement supérieur au cours des dix dernières années

Il est impossible de faire le bilan des changements depuis une dizaine d'années. Nous nous contenterons de retenir 4 modifications majeures du paysage.

1. La modification des cycles des études : le système Licence-Master-Doctorat (LMD)

Elle est issue de la mise en place de ce que l'on appelle le processus de Bologne en 1999, visant à harmoniser l'enseignement supérieur. Il s'agit d'une modification des cycles d'enseignement pour les adapter aux standards européens eux-mêmes calqués sur les standards anglo-saxons. Licence, 3 ans après le baccalauréat ; master 5 ans ; doctorat 8 ans. Les textes datent de 2002 et ont été progressivement appliqués dans la multitude des formations de l'enseignement supérieur. Par exemple la généralisation n'est pas encore faite à l'extérieur de l'université dans un certain nombre de formations très spécifiques et très spécialisées. La question des diplômes en deux ans, dans les BTS et IUT, par exemple, demeure en suspens. Le passage au système LMD a suscité des réactions et des mouvements nombreux à l'université.

2. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi dite LRU) du 10 août 2007.

Immédiatement adoptée après les élections présidentielles et législatives de 2007, préparée et présentée par Valérie Pécresse cette loi modifie profondément le paysage. Il est impossible de revenir sur la totalité de la loi. Globalement il y a des modifications profondes de la composition et des compétences des Conseils d'Administration des universités avec un rôle accru des Présidents d'Université qui peuvent embaucher, distribuer des primes, avec de nouvelles règles budgétaires et de gestion des personnels. Bref de plus en plus les universités devraient fonctionner sur le modèle des entreprises. Les possibilités de faire appel à des fonds privés ou des fondations sont élargies. Les "dons" aux fondations sont ainsi, dans certaines limites, déductibles de l'impôt sur le revenu pour les particuliers et de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés.

Les logiques à l'œuvre sont assez connues et simplistes: logique de regroupement, de spécialisation, de création de quelques universités ou pôles dits d'excellence et susceptibles

d'entrer dans le très contestable et contesté "classement de Shanghai" qui classe les établissements du supérieur dans le monde, mise au service des entreprises de la recherche et de la formation, règles de fonctionnement copiées sur la prétendue plus grande efficacité du privé...

3. Le passage aux "compétences élargies" (RCE)

C'est une modalité d'application de la loi de 2007. Il s'agit essentiellement du transfert de la responsabilité de la paie des personnels titulaires sous réserve de plafonds de gestion, impliquant une nouvelle dimension dans la gestion des emplois et de la masse salariale ; de l'accroissement de la compétence des conseils en matière de gestion des personnels, notamment en matière de répartition des obligations de service et de rémunérations, plus d'autres mesures plus techniques. Le passage s'est fait progressivement depuis 2008. Il est maintenant général.

Bref, les universités gèrent elles-mêmes l'ensemble des personnels et répartissent leur masse salariale. Certaines ont déjà fait le choix de la diminution des personnels pour s'adapter à des budgets insuffisants.

4. Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) "Normandie Université"

Le décret portant création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Normandie Université sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) est paru au Journal Officiel (JO) du 14 octobre 2011 décret n° 2011-1036.

Le PRES Normandie Université est le second Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) interrégional. Il regroupe 70 000 étudiants, 4 000 enseignants-chercheurs, 2 200 doctorants, 2 400 personnels ingénieurs, techniques et administratifs et 140 structures de recherche.

Ses cinq membres fondateurs sont les trois universités normandes, Caen, Le Havre, Rouen ainsi que l'INSA Rouen et l'ENSI Caen.

Quelques chiffres-clés

L'enseignement supérieur

| | Région administrative Basse-Normandie | Région Administrative Haute-Normandie | Normandie |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| Inscrits dans l'enseignement supérieur (2010 - 2011) | 36 921 | 52 507 | 89 428 |
| Université et assimilés | 23 921 | 30 856 | 54 777 |
| Sections de technicien supérieur | 4 986 | 6 110 | 11 096 |
| Classes préparatoires aux grandes écoles | 1 164 | 1 343 | 2 507 |
| Formations d'ingénieur (écoles d'ingénieur - hors université) | 1 162 | 3 455 | 4 617 |
| Formations comptables hors université, écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité | 1 316 | 4 740 | 6 056 |
| Ecoles paramédicales et sociales | 2 993 | 3 458 | 6 451 |
| Autres établissements d'enseignement supérieur | 1 349 | 2 545 | 3 894 |

Source : INSEE - DEPP

Trois universités

| | Université du Havre | Université de Rouen | Université de Caen |
|--|---------------------|---------------------|------------------------------|
| Etudiants inscrits | 7 042 | 23 921 | 24 185 |
| Dont IUT (Instituts Universitaires de Technologie) | 2 859 | 4 043 | 2 870 |
| Salariés de l'université | 850 | 2 817 | 2 799 |
| Dont enseignants | 399 | 1 404 | 1 624 |
| Dont Administratifs, ingénieurs, techniciens, bibliothécaires, infirmiers... | 263 | 916 | 1 175 |
| Budget | 69 M€ | 196 M€ | 237 M€ |
| Pourcentage subventions Etat et collectivités locales | 70 % | 72 % | 78 % |
| Nombre d'UFR (Unités de Formation et de Recherche) | 3 | 6 | 11 |
| IUT | 1 (Le Havre) | 2 (Rouen, Evreux) | 3 (Alençon, Caen, Cherbourg) |

Sources : chiffres publiés par les trois universités

Deux écoles d'ingénieurs sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen (ENSI Caen)
- Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen)

L'ENSI DE CAEN

- 700 élèves-ingénieurs
- 4 802 ingénieurs diplômés actifs en 2011.
- 5 diplômes d'ingénieurs (Électronique, Informatique, Matériaux & Chimie, Génie Industriel, Mécanique & Génie des Matériaux)
- 1 Mastère Spécialisé des Grandes Écoles

- 7 Masters Recherche
- 6 Laboratoires de recherche, unités mixte ENSICAEN, CNRS, Université de Caen
- 1 Laboratoire de recherche avec NXP Semiconducteurs
- 2 Écoles Doctorales
- 650 personnels dans les laboratoires : enseignants-chercheurs, chercheurs, techniciens, administratifs
- 177 doctorants

L'INSA DE ROUEN

- 241 personnels administratifs et techniques
- 141 enseignants et enseignants-chercheurs
- 130 doctorants
- 177 vacataires
- 1546 élèves ingénieurs
- 9 laboratoires dans les domaines de dans les domaines de la **chimie, de l'énergétique, de l'informatique et des systèmes d'information, des mathématiques appliquées, de la mécanique, des matériaux et du génie des procédés.**
- 3 Centres d'études et de recherches technologiques et industrielles
- 1 institut Carnot
- 119 contrats de recherche

- 7 Masters Recherche
- 2 écoles doctorales

Autres écoles supérieures :

Ecoles supérieures sous tutelle d'un Ministère

- Ecole d'application militaire et d'énergie atomique à Cherbourg (Ministère de la défense)
- Ecole supérieure d'ingénieurs et techniciens pour l'agriculture à Rouen (Ministère de l'agriculture)
- Sciences po au Havre (antenne délocalisée de l'Institut d'Études Politiques de Paris)
- Ecole nationale supérieure maritime du Havre (Ministère chargé de la mer)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie (Ministère de la culture)

Ecoles ou instituts privés ou consulaires de formation

- Ecole supérieure d'ingénieurs de travaux de la construction de Caen
- Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique de Rouen
- Ecole d'ingénierie des sciences aérospatiales à Val de Reuil
- Centre des études industrielles supérieures de Rouen
- Institut supérieur de plasturgie d'Alençon
- Ecoles de management de Normandie à Caen et au Havre
- Rouen Business School



LA RECHERCHE

| | Région administrative Basse-Normandie | Région Administrative Haute-Normandie | Normandie |
|---|---|---|-----------|
| Personnels de recherche en 2008 (en Equivalent Temps Plein) | 4 479 | 6 477 | 10 956 |
| Dont chercheurs | 2 416 | 3122 | 5538 |
| Dont chercheurs de la recherche publique | 1 147 (dont 435 relèvent D'organismes de recherche) | 1 012 (dont 155 relèvent des organismes de recherche) | 2 159 |
| Dont chercheurs dans les entreprises | 1 269 | 2 110 | 3 379 |
| Diplômés de master en 2009 | 1 493 | 1 427 | 2 920 |
| Docteurs en 2009 | 156 | 144 | 300 |
| Dépense intérieure de recherche Et développement (DIRD) | 402 M€ | 675,7 M€ | 1077,7 M€ |
| Dont : Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Administrations (DIRDA) | 115,6 M€ | 107,6 M€ | 223,2 M€ |
| Dont : Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) | 286,5 M€ | 568,1 M€ | 854,6 M€ |

Source : STRATER Eléments de diagnostic ; Basse et Haute Normandie - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Deux grandes infrastructures de recherche en Basse-Normandie

- **GANIL** : grand accélérateur d'ions lourds à Caen
- **Cyceron** : plate-forme d'imagerie avec recherches biomédicales dans le domaine des neurosciences

(notons aussi le projet Archade, issu d'un partenariat public-privé et ayant pour ambition affichée de développer de devenir le centre européen de l'hadronthérapie en s'adossant aux activités du CHU de Caen, du centre anticancéreux François Baclesse...)

Enfin, notons qu'une structure comme la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH), à l'université de Caen est un atout incontestable et contribue à très bien positionner la Normandie dans la recherche en sciences humaines.

Deux plateformes technologiques en Haute Normandie :

- **Primacen** pour l'imagerie cellulaire
- **Protéomique** : électrophorèse, chromatographie, biophysique...

Trois pôles fédérateurs en Basse-Normandie

- Hommes, mémoire et échanges sécurisés
- Ions, matière et matériaux
- Bio-imagerie, environnement et biovigilance

6 thématiques pour les grands réseaux de recherche en Haute-Normandie

- Energie électronique, matériaux
- Transport logistique, technologie de l'information
- Chimie biologie santé
- Science de l'environnement, analyse et gestion des risques
- Végétal, agronomie, transformation des agro-ressources
- culture et société en Haute-Normandie

Citons aussi, pour structurer la recherche en Haute-Normandie :

- l'Institut Fédératif de Recherches Multidisciplinaire sur les Peptides qui fédère 17 équipes
- L'Institut de Recherches en Matériaux avancés interrégional (IRMA)
- L'institut Carnot Energie et Systèmes de Propulsion (ESP)
- Ou encore un site dédié à la sécurité biomédicale à Evreux

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, note aussi, dans le diagnostic STRATER Haute et Basse Normandie, une thématique biomédicale forte dans les deux régions, notamment :

- Autour des neurosciences
- Par l'implication des deux régions dans le canceropôle Nord Ouest

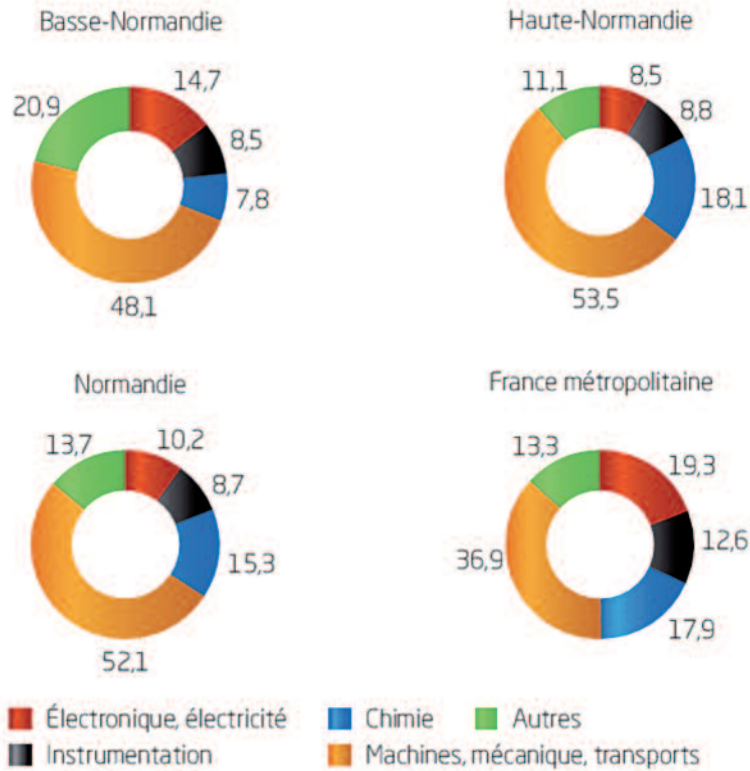
Chercheurs des organismes publics en Equivalent Temps plein (2008)

| | Basse-Normandie | Haute-Normandie | Normandie |
|---|-----------------|-----------------|-----------|
| Etablissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | 710 | 856 | 1566 |
| CNRS | 253 | 81 | 334 |
| INSERM | 16 | 32 | 48 |
| IFREMER | 16 | | 16 |
| CEA | 98 | | 98 |
| CHU/CHR | 9 | 6 | 15 |
| Autres organismes | 43 | 36 | 79 |
| TOTAL | 1145 | 1011 | 2156 |

Attention ! Les chiffres sont de 2008. Ils donnent des indications mais des évolutions sont intervenues depuis.

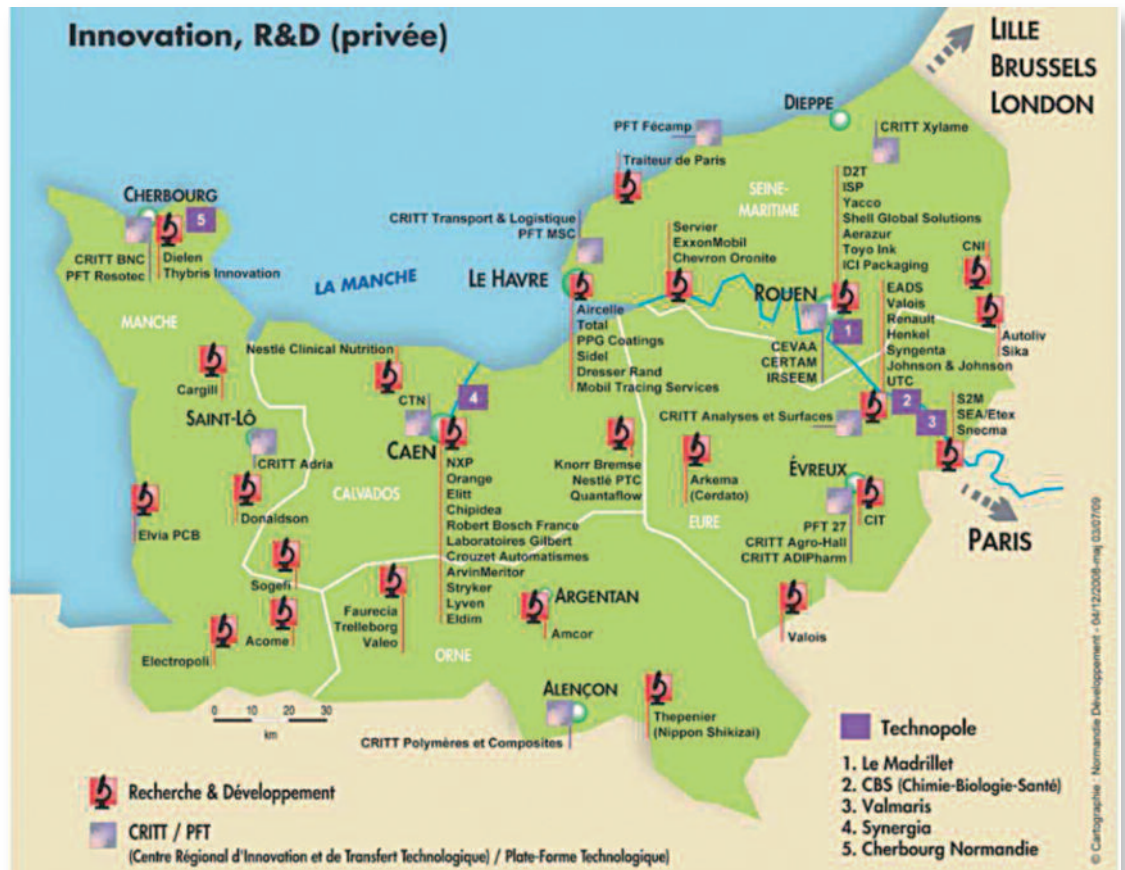
Source : STRATER Eléments de diagnostic ; Basse et Haute Normandie - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Répartition des demandes de brevets publiés par domaine technologique (en %, 2010)



Source : Inpi - Opi

Source : La Normandie en chiffres et en cartes – CCI de Normandie



Source : carte Normandie Développement

| Pôles de compétitivité | MOV'EO (Basse et Haute-Normandie, IdF) | Cosmetic Valley* (Centre, IdF, Haute-Normandie) | TES (Basse-Normandie) | Filière équine (Basse-Normandie) | Nov@log (Haute-Normandie) | Valorial (Bretagne, Basse-Normandie, PDL) | Mer et Bretagne (Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire, DOM-TOM) |
|--|---|--|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------|--|---|
| Mondial / à vocation mondiale | À vocation mondiale | | | | | | À vocation mondiale |
| Nombre d'entreprises membres du pôle | 176 | 162 | 88 | 50 | 63 | 173 | 219 |
| Nombre de salariés | 26 361 | 12 938 | 35 888 | 4 119 | 7 319 | 18 451 | 15 469 |
| Nombre de projets de R&D validés | 67 | 8 | 25 | 10 | 17 | 31 | 24 |
| Nombre prévisionnel d'ETP chercheurs publics impliqués dans un projet labellisé | 461 | 11 | 40 | 52 | 78 | 67 | 206 |
| Nombre prévisionnel d'ETP de chercheurs privés impliqués dans un projet labellisé | 861 | 8 | 157 | 24 | 134 | 45 | 130 |
| Nombre de brevets déposés en 2009 dans le cadre de projets labellisés dans le pôle | 28 | n.d | n.d | 1 | 4 | 3 | n.d |

* Les données concernant le pôle Cosmetic Valley sont de 2008

Source : STRATER Eléments de diagnostic; Basse et Haute Normandie - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche



Remarque : sur la carte ne figure pas le pôle de compétitivité mer et Bretagne dont le siège est à Brest mais auquel participent des structures de recherche et universités normandes

Source : carte Normandie Développement

Intervention CGT au CESER

Le CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) de Haute-Normandie aura, en séance plénière, à s'exprimer sur le récent Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Normandie Université ». Le groupe CGT donnera son avis sur ce rapport.

Dès les premières réunions de travail, le groupe CGT a mis en avant les difficultés liées au cadre institutionnel de la loi de 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), aux contraintes des accords de Lisbonne de l'Union Européenne, aux orientations gouvernementales des dernières années (textes de 2006/2009 par exemple) qui s'inscrivent toutes dans des logiques libérales.

Ces politiques, par leurs orientations et leur pilotage, sont fondées sur la mise en concurrence, l'autonomie de gestion qui déstabilise les statuts des personnels et renforce la précarité, le pilotage bureaucraté de budgets contraints.

Ces orientations ont pour conséquence d'affaiblir encore un peu plus nos outils de recherche et d'enseignement supérieur dans nos régions.

Les assises locales, régionales puis nationales mises en place par le gouvernement pourraient aboutir à la modification des cadres législatifs dans lequel ont été réorganisées les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ces dernières années.

Cette aspiration, nous avons pu le vérifier lors de récents débats, est partagée par plusieurs acteurs majeurs du monde de la recherche et des universitaires. Cela nous conforte dans le caractère obsolète de l'avis proposé par le CESER en Haute Normandie et le danger de certaines des analyses proposées.

Nous revendiquons une rupture franche avec les politiques mises en place depuis 10 ans, nous renouvelons notre condamnation de la loi dite LRU de 2007 mais nous devons mettre en débat des orientations

alternatives car l'état des lieux notamment dans nos régions ne peut nous satisfaire.

1. Le rapport proposé souligne que l'investissement lié au « grand emprunt » est en région inférieur de presque 70% en Haute Normandie et de 60% en Basse Normandie. L'avis proposé pointe la responsabilité liée au retard pris lors de la création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) en Normandie. **Selon nous, c'est la logique même de répartition des crédits du grand emprunt, qui conduit à concentrer les moyens sur 7 ou 8 grands sites au détriment des autres.**

2. La faiblesse de la recherche publique, les niveaux de qualification supérieurs, montrent un retard de nos régions, même, si des évolutions positives ont été observées au cours de ces dernières décennies dans certains domaines. Chacune de nos régions est classée dans le dernier tiers des régions françaises. **L'investissement pour les politiques de recherche et développement est respectivement de 1,3% du PIB en Haute Normandie et 1,1% du PIB en Basse Normandie contre + de 2% en moyenne nationale.** Les effectifs étudiants sont plus faibles que dans d'autres régions proportionnellement au nombre d'habitants, le nombre de diplômés au niveau doctorant est également faible (19ème et 15ème rang des régions).

3. La recherche privée plus forte, concentrée dans l'automobile, la chimie et l'industrie pharmaceutique situe la Normandie au



9ème rang national. Néanmoins cet atout est fragile. Les mutations industrielles non anticipées, les choix de stratégies industrielles entièrement soumises au critère de rentabilité du capital ont des conséquences dramatiques pour les populations et les territoires.

L'objectif de développer les outils de Recherche et Développement, d'en optimiser l'efficacité est vital pour l'avenir de notre région. De nouvelles orientations sont à donner et à bâtir.

4. S'il convient de mettre les différentes institutions, les acteurs en mouvement autour de dynamiques de progrès il faut s'appuyer sur des investissements publics et privés à la hauteur et respecter le cadre et les missions de chacun. **Nous proposons de porter à 3% du PIB l'effort de recherche dont 1% pour la recherche publique et 2% pour la recherche privée. Il faut garder un cadre national de référence dans l'enseignement supérieur et la recherche publique pour garantir à la fois l'égalité des droits à la formation, écarter le risque de « marchandisation des savoirs ».**

5. Il faut maintenir et développer dans nos entreprises un haut de recherche et développement. Le potentiel est fort mais le niveau faible des investissements, la course à la rentabilité immédiate du capital hypothèquent l'avenir. **Il faut certes s'appuyer sur un système de formation à la hauteur mais il faut en finir avec la course au moins disant social et la précarité qui touchent nos jeunes diplômés.**

6. Il faut rétablir les Établissements publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) dans leur rôle d'acteurs majeurs de la politique de recherche nationale, obtenir des créations de postes dans nos régions. Le financement de nos laboratoires doit être essentiellement sur des crédits récurrents.

7. Le lien entre les entreprises, les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche doivent permettre de garantir l'indépendance des universités et des établissements publics à caractère scientifique et technologique, le respect de leurs missions fondamentales. (Les modalités du Crédit Impôt Recherche, le système des fondations n'offrent en l'état aucune garantie). **Il ne**

doit pas y avoir de transfert de mission de la recherche privée vers la recherche publique et les universités.

8. Les coopérations nationales et internationales sont au cœur des logiques de recherche fondamentale, mais aussi indispensables dans de nombreux domaines de recherche appliquée et technologique autour d'enjeux forts de l'industrie. **Il faut au niveau Européen que les coopérations s'appuient sur les pratiques démocratiques dans lesquels les scientifiques aient toute leur place.**

9. L'extension des coopérations structurelles dans une vision « mécanique » de l'axe Seine ne semble pas à court ou moyen terme pertinente au delà de ce qui existe naturellement.

10. Les initiatives des collectivités territoriales en matière de recherche doivent être coordonnées avec celles de l'Etat. La spécialisation régionale préconisée n'est pas une voie de progrès et d'efficacité dans le domaine de la recherche.

Si ces orientations nouvelles prenaient corps, les pistes proposées pour développer la recherche en région dans cet avis pourraient être pertinentes.

Il y aurait de l'espace pour des coopérations tout à la fois dans les domaines de la recherche fondamentale et de l'enseignement supérieur, pour favoriser le développement des niveaux de qualification les plus élevés, assurer la démocratisation de leur accès, la mise en place d'une stratégie industrielle d'innovation permettant une reconquête au service de l'emploi et du progrès.

Enfin il ne peut y avoir de politique d'avenir si les conditions de la démocratisation de l'enseignement n'est pas posée. La question sociale pour les étudiants comme pour les personnels est majeure. On ne peut avoir des ambitions en se fondant sur la précarité en matière d'emploi et sur la précarité sociale qui touche notamment les plus jeunes.



Hervé BAZIRE

Membre du Conseil Economique Social et Environnemental (CESER) de Haute-Normandie

Contenus revendicatifs

Nous présentons ci-dessous des extraits des principales revendications débattues par le collectif recherche animé par l'Union générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (UGICT) CGT

(...)

Les principales revendications débattues dans les syndicats CGT du secteur sont présentées ci-dessous de manière succincte.

I • Créer de l'activité et des emplois scientifiques

Développer l'effort de recherche du pays est un impératif qui ne doit plus être repoussé sine die. Il faut passer à 3 % du PIB dans les 5 ans, sur la base d'une croissance de l'effort, partagée entre le public et le privé : 1 % du PIB pour le secteur public et 2 % du PIB pour le secteur privé. Cet effort doit être réalisé en augmentant les financements et l'emploi scientifique. En terme d'emplois, sur la base d'une augmentation de 30 %, cela veut dire recruter en 5 ans :

- dans la recherche publique 54 000 personnes dont 38 000 dans les EPST et les universités et 16 000 dans les EPIC ;
- dans le secteur privé : 167 000 personnes.

(...)

II • Résorber la précarité

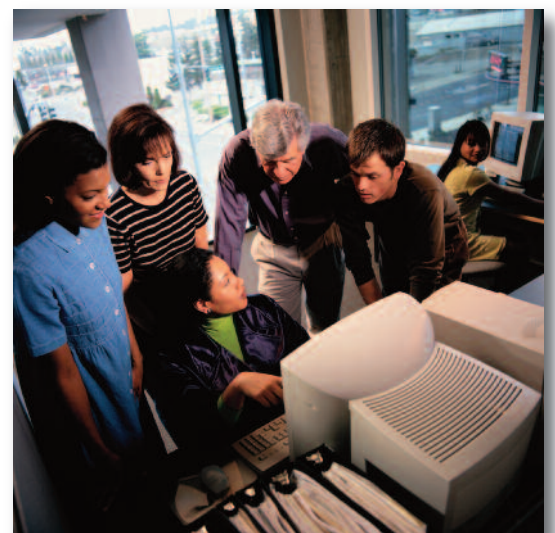
On compte plus de 50 000 précaires dans l'ESR selon l'enquête syndicale et plus de 37 500 selon le ministère. Les précaires doivent être titularisés. Notamment tous ceux qui occupent des fonctions pérennes : administratives et techniques, mais aussi les scientifiques qui travaillent sur des activités permanentes de recherche. (...)

Pour éviter la reconstitution de la précarité, il est nécessaire de limiter l'importance des financements par appel d'offre. Il est en particulier inadmissible de faire financer par appel d'offre, des programmes nationaux, le fonctionnement de grands instruments et des plateformes de recherche. Le recrutement de chercheurs et d'enseignants chercheurs doit se faire dans les 2 ans après la thèse et non après de multiples post-docs.

III • AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL : NON à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

Depuis une dizaine d'années, avec la précarité, les externalisations, l'individualisation des politiques salariales et la RGPP, il y a une vraie dégradation des conditions de travail dans les laboratoires et les universités. (...)

En 10 ans de 1997 à 2007, le nombre de chercheurs et enseignants chercheurs (public et privé) a augmenté de 45 % (pour l'OSTle groupe des chercheurs inclut les ingénieurs de recherche). Dans la même



période celui des personnels de soutien a augmenté seulement de 4,5 %. Cette disproportion déstabilise dangereusement le travail des chercheurs, que ce soit dans le public ou dans le privé, les conduisant à de plus en plus de tâches administratives. Il accentue aussi la charge de travail des personnels techniques et administratifs. Il faut d'urgence recruter dans ces métiers. Nous refusons la notion de coeur de métier qui conduirait à externaliser de nombreuses tâches pour ne recruter que des chercheurs.

L'attractivité des métiers et des carrières

Elle passe par des mesures concrètes.

Pour l'ensemble des personnels du secteur public, nous demandons :

- la reconnaissance de la qualification et un plan de reclassement ;
- l'arrêt des externalisations pour tous les métiers, du ménage à l'informatique ;
- la revalorisation des carrières, notamment de leur début ;

Pour les doctorants, nous demandons :

- la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans les grilles de la fonction publique ;
- l'instauration d'une politique volontariste et très incitative pour faciliter l'embauche des docteurs dans l'entreprise. (...)

Pour les enseignants-chercheurs, nous demandons :

- la réduction programmée du service statutaire d'enseignement à 150 heures pour tous les enseignants-chercheurs afin de développer leur activité de recherche ;

IV.- Organisation de la recherche et des universités

Supprimer la LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités de 2007)

(...) La LRU a mis à mal la démocratie et instauré la concurrence entre universités et entre régions. Il faut promouvoir un fonctionnement démocratique des universités (...). L'autonomie doit être une autonomie pédagogique et scientifique, mais dans le respect du cadre national des diplômes et de l'organisation nationale de la recherche. L'État doit garder la collation des grades.

L'État doit garantir, sur la durée des contrats quadriennaux, le plafond d'emplois des universités et le financement de ces emplois. Les agents doivent garder des carrières nationales dans le cadre de la Fonction publique d'État. Les investissements immobiliers ne doivent plus faire l'objet de Partenariats Publics-Privés mais de projets conduits par les établissements.

Le rôle des PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur)

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) devraient avoir pour objectif d'associer localement, dans des structures légères et multidisciplinaires, les différents partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et privée. Outils d'aménagement du territoire, ils permettraient de coordonner l'offre de formation, d'élargir les possibilités de recherche, de favoriser les coopérations et de servir d'interlocuteur aux acteurs économiques et sociaux. Les PRES peuvent permettre de coordonner l'activité scientifique des universités situées dans le même environnement régional. Mais ils n'ont pas vocation à recruter des personnels, ni à délivrer des diplômes nationaux. Ils ne doivent pas être des outils de pilotage technocratique, ni devenir des outils au service de la RGPP, en constituant des « pools » de personnels techniques ou administratifs. Leur gestion doit être démocratique.

Mise à plat des dispositifs du Pacte pour la Recherche

La plupart des dispositifs du Pacte pour la Recherche doivent être abrogés ou profondément transformés. L'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), telle qu'elle fonctionne actuellement, doit être supprimée. Le Comité National de la Recherche Scientifique doit être rétabli dans toutes ses fonctions. (...)

L'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) doit voir la majorité de son budget transféré aux organismes et aux universités, notamment pour servir de support budgétaire à des postes de fonctionnaires. Une structure de financement sur projets pourrait être maintenue, mais limitée aux financements des coopérations public/privé.

Revenir sur le Grand Emprunt

Le grand emprunt a accentué la concurrence entre établissements. Il accélère la liquidation de tout fonctionnement démocratique et prépare la privatisation des universités, par le bais de la mise en place de fondations. Sa mise en oeuvre conduira à l'éclatement du système universitaire et à la déshérence des laboratoires qui ne seront pas dans le périmètre d'excellence.

Il faut revenir sur les financements du grand emprunt, mais également sur les décisions prises en matière de gouvernance de ceux-ci. (...) L'équilibre territorial a été mis à mal par le grand emprunt. A contrario, chaque région doit pouvoir offrir des formations allant de la licence au doctorat, sur un ensemble de disciplines permettant aux étudiants de poursuivre des cycles d'études ouvrant l'accès au métier et à la recherche. Les universités ou groupes d'universités en région doivent donner accès à la recherche, à l'ensemble de leurs enseignants chercheurs. (...)

Le rôle des Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST)

Les Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), notamment le CNRS, ont vu leur rôle remis en cause depuis plusieurs années. (...) Le CNRS, comme les autres EPST dans leur

champ de compétences, doit continuer à assumer la cohérence nationale de la recherche que ne peuvent prendre en charge les universités. Il doit le faire en concertation avec les universités (...) Les EPST doivent être dotés de moyens suffisants pour favoriser l'émergence de jeunes équipes et la recherche à risque, animer les recherches interdisciplinaires et les grands programmes. Ils doivent avoir le budget pour définir des priorités scientifiques propres et lancer des projets sur une logique de coopération et non de concurrence. L'autonomie dans les organismes de recherche doit être garantie par l'État, leur politique scientifique élaborée par leurs instances et conseils scientifiques et indépendante des tutelles ministérielles. Les Établissements publics à caractère scientifique et technologique doivent avoir, comme les universités, des ressources budgétaires et des postes statutaires garantis dans le cadre de leur contrat pluriannuel avec l'État. Ils doivent disposer de structures d'évaluation propres pour évaluer leurs équipes et leurs personnels.

Le rôle des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)

Il faut renforcer les Établissements publics à caractère industriel et commercial qui occupent une place particulière et irremplaçable dans le tissu scientifique et industriel. Ils sont les instruments d'une politique industrielle volontariste. Cette logique est à l'origine d'un très grand nombre de réussites industrielles nationales (nucléaire, transports, énergie...). Depuis quelques années, au sein des EPIC, les financements sont de moins en moins pérennes et de plus en plus dépendants de recettes externes souvent guidées par les priorités du marché à court terme, le tout sur fond d'emplois précaires en croissance. (...) C'est toute la politique industrielle nationale qui en est fragilisée, car elle laisse le champ libre aux grandes multinationales pour organiser leur politique mondiale en désindustrialisant les pays occidentaux tout en profitant des infrastructures de R&D performantes du pays. Cette situation aboutit à un désengagement de l'État dans des domaines stratégiques, dont les conséquences à moyen-long terme risquent d'être catastrophiques.



La place du laboratoire

Dans le dispositif de recherche national français, le laboratoire tient une place originale qui doit être préservée. Un laboratoire n'est pas une juxtaposition d'équipes. C'est un lieu de travail collectif (...) Les laboratoires doivent être dotés de crédits de base suffisants et stables pour payer l'ensemble des frais fixes et pouvoir mener leur politique scientifique (dont les résultats devront être évalués a posteriori). Les organismes doivent s'engager à financer sur 4 ans les programmes des laboratoires et les projets de chaque équipe soutenus au moment de la contractualisation laboratoire/établissements de tutelle

Relations entreprises - recherche publique

Supprimer le crédit impôt recherche dans sa forme actuelle

En moins de 3 ans, la réforme de l'assiette du crédit impôt recherche a fait passer celui-ci de quelques centaines de millions à plus de 5 milliards. Cette hausse ne s'est pas traduite par une augmentation en conséquence de l'effort de recherche.

Le crédit impôt recherche profite beaucoup aux grandes entreprises qui ont créé des filiales spécialisées pour collecter le dégrèvement fiscal. Le CIR doit être limité aux PME, et d'autres solutions que le dégrèvement fiscal doivent permettre d'inciter les entreprises à la recherche. A la place du CIR, un impôt libérateur, qui taxerait l'ensemble des profits, y compris ceux réalisés par les institutions financières, peut être mis en place. Les entreprises en seraient libérées au prorata de leur effort de recherche et de leurs embauches de scientifiques, notamment de docteurs. Les transferts d'activité de R&D vers le public et la sous-traitance sont une entrave à un véritable essor de la recherche privée. L'État doit favoriser les coopérations sur le long terme. La présentation argumentée devant les comités d'entreprise de la politique de recherche des entreprises doit devenir obligatoire, avec notamment l'obligation de montrer comment sont utilisés les fonds publics.



Relancer la politique industrielle

Il faut développer, dans le cadre européen, une politique industrielle commune et la relance des grands programmes mobilisateurs. Ceux-ci ne doivent pas dépendre des seuls critères marchands, mais s'appuyer sur la responsabilité sociale de l'entreprise dans le secteur qui la concerne et favoriser la création d'emplois scientifiques. Pour accroître véritablement l'effort de recherche et d'innovation, la CGT propose de réduire le nombre de pôles de compétitivité et de les transformer en véritables pôles de développement impliquant la Caisse des dépôts, les comités d'entreprises, les fonds de formation. Elle propose aussi de créer des fonds publics régionaux pour l'emploi. La diffusion de l'innovation technologique et le soutien aux PME se fait par les centres techniques professionnels (CTP) des branches industrielles ou par les CRITT (Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert Technologique). Pour les Centres techniques professionnels, le rétablissement de la taxe parafiscale devrait renforcer leurs liens avec les industries du secteur ; des mesures doivent être également prises pour favoriser les liens entre CTP, EPIC et la recherche académique. Les CRITT sont des structures parapubliques, souvent adossées à des laboratoires publics, et bénéficiant du soutien des régions et de l'État. Le rôle des CRITT doit être développé, avec le souci de stabiliser leurs personnels.

Extraits des repères revendicatifs de la CGT

Fiche n° 33 : Recherche et développement

La CGT propose...

Un effort considérable pour la recherche, pour contribuer au progrès des connaissances, répondre aux besoins de la société en expertise et contrôle, créer les conditions du développement.

Porter l'effort national de recherche à 3 % du Produit intérieur brut :

- c'est la responsabilité de l'Etat, qui doit assurer le développement du service public de recherche, notamment pour contribuer au progrès des connaissances fondamentales indépendamment d'un pilotage par la demande économique immédiate ;
- c'est aussi la responsabilité des entreprises, qui doivent contribuer au développement de l'emploi scientifique, non seulement pour des recherches finalisées à court terme mais aussi pour un horizon à long terme.

Instaurer une obligation de financement de la recherche par les entreprises en créant un fonds mutualisé financé par un pourcentage de la valeur ajoutée prenant en compte l'effort de recherche effectuée en interne.

Réaliser de grands programmes de recherche et développement, associant les entreprises, les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur, tant dans les domaines des sciences physiques, biologiques et technologiques que dans ceux des sciences humaines et sociales.

Intervenir pour que l'Union européenne contribue à la réalisation de grands programmes et de grands équipements de recherche, favorisant l'esprit de coopération sur l'ensemble de son territoire.

Accroître la reconnaissance des qualifications dans les professions de la recherche, tant dans le public que dans le privé. La recherche doit être un moment de valorisation des carrières.

Assurer une gouvernance démocratique de la recherche, fondée sur une évaluation donnant

toute sa place aux avis des conseils scientifiques, aux élus des personnels de la recherche ainsi qu'à la représentation de la société.

Transformer les pôles de compétitivité en de véritables « pôles de développement des connaissances, de l'économie et de l'emploi ».

Les connaissances fondamentales issues de la recherche sont un bien commun de l'humanité.

La prise de brevets ne doit porter que sur des produits et des procédés, notamment dans le domaine du vivant. La prise de brevets ne doit pas être un obstacle aux besoins en matière de santé et d'alimentation.

Ce qui existe aujourd'hui

Dépenses de recherche-développement en % du PIB

| | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Ensemble | 2,21 | 2,11 | 2,07 | 2,1 | 2,1 | 2,15 | 2,17 | 2,23 | 2,2 |
| Entreprises | 1,37 | 1,32 | 1,31 | 1,32 | 1,3 | 1,36 | 1,36 | 1,41 | 1,39 |
| Secteur public | 0,81 | 0,76 | 0,74 | 0,75 | 0,77 | 0,77 | 0,78 | 0,79 | 0,78 |

Source : Eurostat

La recherche est à un niveau insuffisant en France. L'effort national de recherche est d'un peu plus de 2 % du Produit intérieur brut (chiffre 2009) en stagnation depuis dix ans.

Les politiques de restriction budgétaires limitent le financement des organismes publics. Certes la grande mobilisation des personnels de la recherche de 2005 a conduit le gouvernement à dégager quelques moyens supplémentaires, mais leur attribution passe par des fonds dont le pilotage court-circuite les instances démocratiques d'évaluation de la recherche publique. Au bout du compte, les laboratoires des organismes publics manquent cruellement de moyens.

Les entreprises françaises, en dehors de quelques grands groupes, se caractérisent par un effort de recherche et développement faible par rapport à d'autres pays. L'emploi scientifique, dont la gestion est par nature de long terme, est considéré comme une charge rigide qui nuit à la flexibilité de la gestion. Il est dévalorisé au regard des professions productives et surtout financières. Les atouts industriels dont s'est dotée la France résultent de grands programmes (Aérospatial, nucléaire civil, TGV) qui se sont appuyés sur la coopération de services publics forts et de l'industrie. Aujourd'hui la notion de grands programmes est contestée au nom des théories libérales qui prônent le non-interventionnisme de l'État. La privatisation des services publics (France Télé-

com, EDF, GDF) conduit à une réduction drastique des potentiels de recherche et développement qu'ils avaient constitués depuis la Libération, au nom de ce qu'ils n'ont plus vocation à assurer la recherche de la Nation, mais seulement celle de l'entreprise dans un monde concurrentiel.

L'absence d'une politique de recherche ambitieuse et le renoncement à conduire une politique industrielle forment un tout qui entretient le déclin des capacités industrielles du pays et nuit à la mise en valeur de ses capacités intellectuelles.

La politique de recherche menée par l'Union européenne se fonde beaucoup plus sur l'essaimage d'aides aux entreprises que sur la définition et le financement de grands programmes qui associeraient l'ensemble des pays et de grands instruments nécessitant des investissements lourds.

Les carrières des personnels de la recherche, tant dans le public que dans le privé, sont dévalorisées, même si les luttes de ces dernières années ont conduit à une légère amélioration du statut des doctorants et post-doctorants. Les grandes écoles d'ingénieurs négligent par ailleurs trop souvent les formations par la recherche, alors qu'elles disposent de laboratoires de renom. Cette dévalorisation et ce désintérêt conduisent les jeunes ingénieurs à délaisser les métiers de la recherche, alors que la qualité de la formation dans notre pays est reconnue au plan mondial.

Les moyens pour y parvenir

Intervenir dans les rapports entre la recherche et son environnement local. Il est nécessaire que les incitations en provenance des échelons politiques régionaux ou locaux résultent d'un débat démocratique associant les différentes composantes de la population, dans le respect de l'autonomie des laboratoires.

Augmenter de façon substantielle le financement de la recherche fondamentale publique et l'effort de recherche de l'industrie privée.

Mettre en place des comités de suivi chargés de faire l'évaluation et le bilan régulier des pôles de compétitivité et d'engager les actions nécessaires (contrôle des fonds, impact sur l'emploi, garanties collectives). Faire la transparence et faire participer des représentants des salariés à tous les ni-

veaux de décision (instances de gouvernance, conseils scientifiques, commission d'évaluation).

Revaloriser les salaires, les carrières et les statuts des personnels du secteur pour permettre de réorienter les jeunes vers des carrières scientifiques longues, et mettre un terme à la fuite des cerveaux.

Mettre en place un droit d'intervention des salariés et de leurs organisations syndicales sur les décisions stratégiques de leur entreprise, en matière de recherche et développement.

Mettre fin aux politiques peu efficaces comme le « crédit impôt recherche » qui profitent essentiellement aux grandes entreprises surtout dans le tertiaire.

Harmonie Mutuelle, votre partenaire santé



● Nos engagements

Vous accompagner tout au long de votre mandat et vous apporter toujours plus d'avantages et de services, dans le respect des valeurs mutualistes : liberté, solidarité, responsabilité et démocratie.

● Nos services à votre disposition

- Des réunions d'information et des formations
- Des supports d'information
- Des outils de prévention
- Notre participation à vos événements
- Une garantie santé conçue spécialement pour vos adhérents

Véronique PELTIER

02 23 25 46 32

veronique.peltier@harmonie-mutuelles.fr

relationspartenariats@harmonie-mutuelles.fr

www.protection-sociale-entreprise.fr